

Drogues, enjeux internationaux



RÉSEAUX CRIMINELS ET CANNABIS INDOOR EN EUROPE : MAINTENANT LA FRANCE ?

David Weinberger

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Le 8 février 2011, à La Courneuve, une ville de la banlieue parisienne située en Seine-Saint-Denis, quelque 700 plants de cannabis ont été découverts par les enquêteurs de l'OCRIEST (Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre) et de l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants) dans une plantation clandestine dite *indoor* (c'est-à-dire d'intérieur). Cette usine à cannabis (*cannabis factory*) était en capacité de produire plus de 100 kg par an d'une nouvelle variété d'herbe : la *sinsemilla* (voir encadré page 2).

Au prix de gros, les organisateurs de cette plantation pouvaient espérer engranger plus de 400 000 euros de chiffre d'affaires annuel et des profits importants compte tenu des faibles coûts de la main-d'œuvre. Celle-ci était en effet composée d'immigrés clandestins vietnamiens, qui rembouraient leur passage en Europe en y travaillant depuis plusieurs mois dans des conditions relevant d'un véritable esclavagisme moderne.

Si cette plantation n'est pas la première à être découverte sur le territoire français, cette affaire préoccupe particulièrement les autorités, car elle ressemble trait pour trait aux modes opératoires des *cannabis factories* néerlandaises et britanniques. Elle pose donc une question fondamentale sur l'évolution de l'offre de l'herbe de cannabis. Alors qu'en France celle-ci est le fait de petits cultivateurs (cannabiculteurs), produisant essentiellement pour satisfaire leurs besoins personnels, l'affaire de La

Courneuve annonce-t-elle la pénétration du crime organisé, à l'instar de ce qui se passe notamment dans un certain nombre de pays en Europe, dans le secteur de la production de l'herbe ?

Pour bien comprendre les enjeux en cause, cet article dressera dans une première partie un état des lieux de la structuration du marché du cannabis en Europe, puis traitera dans un deuxième temps de la situation dans les principaux pays européens qui produisent du cannabis pour s'intéresser, dans une troisième partie, à la situation en France et aux éventuels risques criminels qui se dessinent.

Un marché du cannabis en plein bouleversement

Le cannabis est la substance psychoactive illicite de très loin la plus consommée en Europe. Selon le rapport annuel 2010 de l'OECD (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), un adulte de 15 à 65 ans sur 5, soit 75,5 millions de personnes¹, en a consommé au moins une fois dans sa vie [1] (voir p. 5). Si cette situation ne distingue pas le Vieux Continent du reste

1. L'OECD estime que 23 millions (6,8 %) de personnes âgées de 15 à 64 ans ont consommé du cannabis durant la dernière année et que 4 millions d'entre elles consommeraient cette drogue quotidiennement ou presque.

EN PRÉAMBULE

Avec ce premier numéro de *Drogues, enjeux internationaux*, l'OFDT, en partenariat avec le CSFRS, inaugure une nouvelle publication dédiée à l'offre internationale de drogues. À l'heure où l'économie des substances illicites ne peut s'appréhender qu'à l'échelle mondiale, la création d'une publication régulière sur les questions des trafics internationaux devenait urgente, dans un contexte où ceux-ci sont en mutation constante et rapide.

La question au cœur de ce numéro, à savoir le développement en Europe de la culture d'herbe de cannabis en intérieur (*indoor*) illustre ce caractère évolutif. Depuis quelques années, en effet, le marché du cannabis se transforme en profondeur sur le Vieux Continent avec une remise en cause, que ce soit en termes d'offre et de consommation, de l'hégémonie de la résine provenant essentiellement du Maroc. Ainsi, du Royaume-Uni à l'Italie, de l'Espagne à la Pologne, la culture *indoor* de « *sinsemilla* », variété d'herbe puissante, se développe, portée par une criminalité transnationale qui se moque des frontières.

Dans un tel contexte, la France ne pouvait se désintéresser des évolutions en cours. Le 9 juin 2010, la MILDT avait organisé un séminaire sur l'essor de cette production d'un nouveau type chez nos voisins néerlandais et belges. L'état des lieux, dressé en particulier par les fonctionnaires en charge de la répression de ces phénomènes dans ces deux pays, mettait en évidence les risques que constituait la prise en charge de la production de cannabis par le crime organisé. Depuis, une cellule de veille, comprenant les différents services de l'État concernés dont l'OCRTIS, a été mise en place afin de prévenir le développement d'une telle configuration dans notre pays. En faisant référence à l'actualité la plus récente à travers l'affaire de La Courneuve en début d'année, l'article de *Drogues, Enjeux internationaux* vient démontrer que la vigilance sur cette question est plus que jamais de mise.

Etienne Apaire, Président de la MILDT
(Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie)

du monde, il existe bien une spécificité européenne résidant dans la domination de la forme « résine », alors que partout ailleurs c'est l'herbe qui est la plus répandue. Ce phénomène est particulièrement visible dans les saisies de cannabis puisque, sur les 1 000 tonnes saisies en 2008, la résine en représente 90 % environ, soit 900 tonnes, contre 10 % pour l'herbe (92 tonnes) [1]. Pourtant, ces données ne doivent pas occulter les évolutions en cours, marquées notamment par l'essor important d'une offre européenne de sinsemilla dans un contexte où l'herbe apparaît de plus en plus appréciée par les consommateurs de cannabis.

Si l'année 2008, avec plus de 2,5 millions de plants [1, 2] détruits en Europe, fut certes exceptionnelle, il n'en reste pas moins que, depuis près de dix ans, le nombre de plantations découvertes est en augmentation exponentielle. La situation est telle que l'économiste Adrian Jansen [3] n'hésite pas à évoquer une véritable « avalanche verte » sur le continent européen, laquelle remet radicalement en question le monopole de la résine du Maroc, y compris dans le sud de l'Europe⁵.

En France, la prise de conscience⁶ des mutations en cours commence à peine à émerger du fait de l'hégémonie persistante sur le marché du cannabis de la résine, qui s'exprime encore en 2009 par des saisies représentant près de 90 % du total du cannabis intercepté en France [4].

En revanche, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, la production locale de sinsemilla (qui circule aussi sous les appellations *nederwiet* ou *skunk*) fournirait d'ores et déjà plus de 80 % de la consommation intérieure de cannabis,

alors qu'elle ne dépassait pas 40 % à la fin des années 1990 [5, 6]. En Italie, les saisies d'herbe représentent autour du tiers des saisies totales en 2008 [7], dans un contexte où tout indique que la consommation locale fait une place de plus en plus grande à la sinsemilla.

En Europe de l'Est, où la résine marocaine n'a jamais été consommée massivement, la production domestique de cannabis explose⁷ désormais, pour répondre notamment à une consommation locale qui atteint des niveaux de prévalence équivalents à ceux que l'on peut observer en Europe occidentale. Seuls les pays de l'Europe du Sud-Ouest (Espagne, Portugal), compte tenu de leur proximité avec le Maroc, ont encore, à l'instar de la France, des marchés nationaux dominés par la résine. Pour autant, plusieurs indicateurs montrent, là aussi, que l'herbe de cannabis y est consommée de manière non négligeable, pour représenter entre 10 et 25 % du marché [7].

Cette situation offre donc de réelles opportunités pour les trafiquants et le crime organisé, notamment parce que la

sinsemilla, du fait d'une teneur plus forte en THC, se vend à des prix bien plus élevés que l'herbe traditionnelle (*voir encadré page 3*). Si l'on considère aussi que le marché du cannabis en Europe, du fait de sa maturité⁸, se distingue de plus en plus par une recherche de « qualité » dont le critère essentiel est le taux en principe actif [8]. Ainsi, les prix moyens répertoriés en Europe font état d'un prix de vente au gramme de la sinsemilla de

2. Cette appellation, parfois discutée, a été désignée par l'OEDT comme terme générique pour ce type de cannabis.

3. Le principe actif du cannabis est le THC (tétrahydrocannabinol).

4. La teneur moyenne en THC de la sinsemilla, disponible pour un nombre réduit de pays seulement, allait, en 2008, de 12 % en Norvège à plus de 16 % aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Celle-ci a pu dépasser 20 % au début des années 2000 aux Pays-Bas. Pour comparaison, la teneur moyenne en THC rapportée au niveau national variait entre 3 et 16 % pour la résine et entre 1 et 10 % pour l'herbe de cannabis (hors sinsemilla) en 2008, selon l'OEDT.

5. Et ce malgré les routes traditionnelles d'entrée du cannabis en Europe.

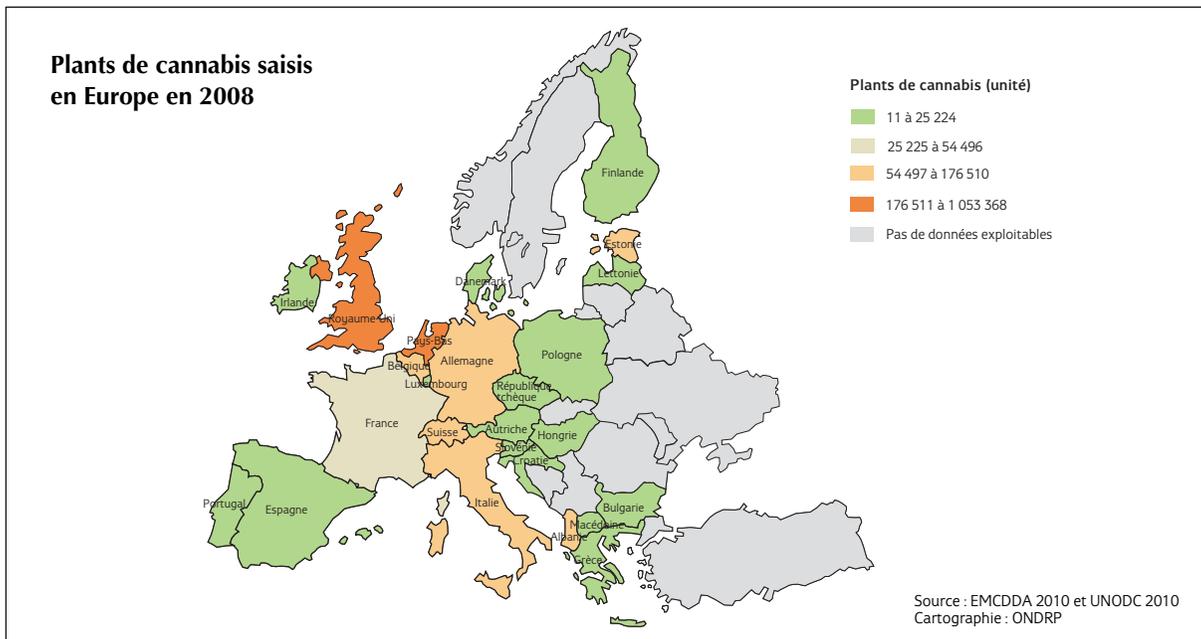
6. Laquelle s'est manifestée au cours du séminaire organisé, le 9 juin 2010, conjointement par l'OCRTIS et la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) sur la culture de cannabis *indoor* en Europe.

7. La culture domestique représenterait désormais 30 % de la consommation de cannabis en Hongrie et en Pologne et dépasserait 50 % en République tchèque (Points focaux nationaux 2009).

8. La diversité des produits disponibles, l'évolution des prix associés notamment au taux de THC ainsi que l'importance du marketing attaché à certains produits du cannabis sont, au regard des tendances à la stabilisation des prévalences observées dans certains pays d'Europe, le signe d'une maturité du marché.

La sinsemilla (« sans graine » en espagnol)²

La sinsemilla est une qualité de cannabis née en Californie dans les années 1960, obtenue par une technique particulière. Celle-ci repose sur le croisement génétique de différentes variétés et l'arrachage des plants mâles, qui permet aux plants femelles de développer au maximum leur capacité de THC³ (pouvant dépasser 20 %⁴ pour atteindre parfois jusqu'à 35 %).



Un secteur rentable

Une installation comprenant un millier de plants peut produire un chiffre d'affaire de 400 à 500 000 euros par an en prix de gros et engendrer un trafic dont la vente au détail permet de rapporter entre 700 000 et 800 000 euros. Certes, l'investissement pour le matériel indispensable à la production (ventilateur, chauffage, climatisation) qui vient s'ajouter à l'achat des boutures et la consommation électrique est relativement conséquent. Cependant, la mise de départ est rapidement amortie, surtout dans un contexte où la demande est dynamique. En outre, la concentration des plants permet de véritables économies d'échelle, surtout lorsque les organisateurs bénéficient d'une main d'œuvre non rémunérée composée de travailleurs clandestins [11, 12].

1,4 à 5 fois supérieur⁹ aux autres variétés d'herbe de cannabis [7].

La convergence de ces indicateurs indique que la sinsemilla est en passe de s'imposer sur le marché européen du cannabis, tout en étant produite sur le continent. Cette situation représente une rupture majeure dans la géopolitique du cannabis.

Une production de masse enracinée en Europe

Rendue techniquement possible par le développement de nouvelles variétés cultivables en intérieur, la délocalisation de la production du cannabis en Europe commence au début des années 1980 aux Pays-Bas puis, tel un cercle concentrique, s'étend autour de la contrée batave [9] à la fin des années 1990, pour se diffuser à l'ensemble de l'Europe après 2000. Une accélération de la diffusion qui s'explique notamment par le recours au vecteur Internet par le biais duquel les graines de cannabis et le matériel sont vendus.

Un « rif européen » ?

Après avoir réussi à répondre dans un premier temps à la demande locale¹⁰, les Pays-Bas sont désormais devenus à la fois le premier producteur d'herbe en Europe et le premier exportateur d'« eurocannabis » avec plus de 500 tonnes exportées par an [6,9], en direction notamment de la Belgique, de l'Allemagne et des pays scandinaves. Ce « rif européen » est localisé dans le

sud des Pays-Bas, notamment dans le Brabant, où des groupes criminels néerlandais – une centaine selon les estimations de la police néerlandaise – se sont spécialisés dans la production intensive de sinsemilla. La plupart d'entre eux ont mobilisé les compétences développées, à la fin des années 1980, dans la production de drogues de synthèse, notamment d'ecstasy, et les ont adaptées aux particularités des plantations de cannabis. Les cultures intensives sont financées par des groupes criminels qui recrutent leurs ouvriers agricoles parmi les immigrés clandestins afin de disposer d'une main-d'œuvre peu onéreuse, corvéable à merci et surtout invisible.

Fort de son expérience en la matière, le crime organisé néerlandais accompagne désormais le développement des usines de production de cannabis en Europe. Ce phénomène est renforcé, depuis 2005, par l'augmentation des actions ciblées de la police néerlandaise contre les *cannabis factories*. Les groupes criminels tendent alors à délocaliser leurs plantations, en Belgique – la Flandre serait le deuxième producteur d'herbe en Europe avec 200 tonnes – et en Allemagne notamment, pour essaimer aux quatre coins de l'Europe.

Ainsi, certaines polices européennes ont identifié la présence de « facilitateurs » dans un grand nombre de pays comme la Pologne, la République tchèque mais aussi l'Espagne et la France. Ces facilitateurs peuvent vendre leur expertise technique et parfois financer des usines de cannabis. Cette maîtrise de la production va également de pair avec la prise de contrôle du secteur du commerce de détail dédié à la culture des plantes exotiques. Les magasins dits *growshops*, spécialisés dans la vente du matériel nécessaire, dont une partie importante est utilisée à la production de cannabis *indoor*, apparaissent désormais comme des éléments importants pour ces organisations criminelles, qui ont racheté nombre de ces officines aux Pays-Bas comme dans toute l'Europe. En outre, ce contrôle permet, via certains gérants, de fournir les investissements de base nécessaires au démarrage d'une culture à des individus a priori sans histoire, sujets à des difficultés financières, en contrepartie d'une part de la production. Ces coopératives criminelles facilitent la répartition de l'offre dans plusieurs sites de petite et moyenne importance, afin de passer inaperçues vis-à-vis des services de police tout en limitant les pertes éventuelles liées aux risques de perquisition ou de vol. En outre, cette méthode présente, pour les groupes criminels, le mérite de faire supporter les risques sur le producteur, qui d'ailleurs ne connaît en général pas les commanditaires financiers. Le rachat des *growshops* par ces

groupes criminels ne se cantonne pas à cette seule fonction, il participe aussi au blanchiment de l'argent du cannabis, comme on a pu le constater à la faveur d'une affaire coordonnée par Europol en janvier 2011¹¹. Un réseau néerlandais avait racheté des *growshops* en Espagne afin de faciliter la mise en place de plantations de cannabis dans la péninsule Ibérique. Il fournissait également matériels et nutriments et assurait le blanchiment des bénéfices par le biais d'un paradis fiscal situé à Aruba dans les Caraïbes.

Mais ce phénomène d'enracinement de la culture du cannabis en Europe n'a pas eu pour source exclusive les Pays-Bas. Le Royaume-Uni a été également un précurseur en la matière.

Le Royaume-Uni : un marché historiquement attractif

Le marché britannique des drogues peut être souvent qualifié d'avant-gardiste en matière de tendances. La culture *indoor* du cannabis ne fait pas exception. Celle-ci est apparue à la fin des années 1980 [10] pour devenir quelques années plus tard un phénomène majeur, comme en témoignent les 1 500 plantations découvertes en 2009 uniquement à Londres [11].

L'observation de la situation britannique révèle une particularité surprenante : les deux tiers de ces plantations sont aux mains de criminels sino-vietnamiens¹². La main-d'œuvre est recrutée essentiellement via des mécanismes spécifiques par le biais notamment de réseaux d'immigration clandestine. Le travail dans les plantations de cannabis est l'une des modalités du remboursement du prix du passage clandestin, parmi bien d'autres, comme la prostitution ou le trafic de cigarettes.

9. Les prix moyens du cannabis au niveau national varient entre 3 et 10 € le gramme pour la résine et entre 3 et 16 € le gramme pour l'herbe.

10. En 2010, les besoins du marché intérieur néerlandais s'élèveraient à 70 tonnes.

11. http://www.eurojust.europa.eu/press_releases/2011/27-01-2011.htm

12. Cette spécialisation des réseaux criminels asiatiques dans la culture du cannabis ne trouve pas son origine en Asie mais au Canada, et plus précisément en Colombie-Britannique, laquelle cumule deux particularités : elle abrite une importante communauté sino-vietnamienne depuis le XIX^e siècle, (Brochu.S., Perras C., (2009). « Le marché des stupéfiants dans une société mondialisée », *Rivista di criminologia e sicurezza*, Vol. III, n° 3, vol. IV, n° 1) et constitue, avec la Californie et Amsterdam, l'une des principales régions originelles de la culture intensive de cannabis. Conscients des perspectives de développement que représente la sinsemilla, certains criminels canadiens d'origine asiatique auraient décidé d'exporter ce mode opératoire en Europe et au Royaume-Uni notamment.

Les organisateurs, pour leur part, sont également originaires des communautés sino-vietnamiennes, mais sont présents sur le sol britannique depuis au moins une génération, ce qui explique leur « bonne » intégration sociale. Ils louent des locaux, achètent les matériels nécessaires et vendent la production à des trafiquants britanniques. Les revenus sont souvent blanchis par l'entremise complexe de filières où l'on retrouve des commerces au Royaume-Uni du type *nail bars*¹³ et des entreprises implantées au Vietnam. Ces organisations privilégient la discrétion en optant pour des réseaux restreints très cloisonnés et en optant pour les plantations de petite taille. La production n'est donc pas le fait d'une organisation unique mais d'une multitude de micro-réseaux qui puisent leurs racines dans les sociabilités locales et familiales [12] où la confiance joue un rôle de régulation primordial tant dans le processus de production du cannabis que dans celui du blanchiment de l'argent dégagé par cette activité. Ces modes opératoires se distinguent de l'image clinquante du narcotrafiquant par leur extrême discrétion. Le mode de vie ostentatoire n'est pas de mise et la violence, hormis pour les migrants assujettis à la production, y est rare¹⁴ car l'objectif n'est pas de contrôler les territoires mais de produire le cannabis et de le vendre aux trafiquants locaux.

Le nouvel eldorado : l'Europe orientale

Certains groupes asiatiques, relevant de la même origine géographique, spécialisés dans la culture intensive de cannabis, ont aussi été identifiés dans plusieurs pays d'Europe de l'Est comme l'Allemagne, en sa partie orientale, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie¹⁵. De nombreuses affaires ont été mises au jour, mettant en cause des milieux criminels vietnamiens.

Ces derniers, du fait de la production croissante qu'ils contrôlent, tendent désormais à concurrencer les groupes criminels néerlandais dont les exportations

en Europe de l'Est alimentaient largement le marché local. Pour ces groupes, l'enjeu de la maîtrise de la filière est important puisque le marché s'avère extrêmement lucratif compte tenu du prix de la sinsemilla, lequel est cinq fois plus élevé que la variété traditionnelle produite jusqu'ici. Celle-ci, du fait de sa piètre qualité, tend en outre à être délaissée par les consommateurs, ce qui assure des débouchés croissants à la sinsemilla. La dynamique est telle que l'autoculture, destinée à l'usage personnel, explose, et que de plus en plus de trafiquants autochtones, forts de leurs traditions dans la fabrication de drogues de synthèse, s'investissent dans le secteur.

De ce fait, cette zone de l'Europe apparaît comme le nouvel eldorado en matière de trafic de cannabis, au point désormais de concurrencer l'Albanie dont la production locale de piètre qualité, en partie exportée en direction de l'Italie, perd des parts de marché significatives. Le déclin de l'herbe albanaise est également favorisé par le développement important en Italie d'une production locale d'herbe prise en main par des organisations criminelles. C'est ainsi que la péninsule détient le record des plus grandes plantations démantelées avec plus de 2,5 millions de plants découverts dans une unique plantation en 2003. Mais à ce jour, les plantations aux mains de la criminalité organisée italienne (*voir encadré ci-dessous*) relèvent encore de modalités de production traditionnelle en extérieur, encore éloignées de la canna-culture *indoor*.

La France : un marché en gestation ?

Compte tenu du contexte européen porteur pour le secteur de la culture de cannabis, il est peu probable que la France reste imperméable aux tendances qui se développent partout ailleurs sur le continent, avec la prise en main d'une partie de la production par des fractions issues du crime organisé. L'affaire de

La Courneuve, évoquée plus haut, en témoigne. Les estimations du marché français du cannabis confirment que cette affaire n'est pas le fruit du hasard, dans un contexte, notamment, où la demande de cannabis évolue considérablement. Depuis quelques années, différentes études qualitatives [13] montrent une inclinaison croissante des consommateurs pour l'herbe de cannabis, jugée plus « naturelle » et de meilleure qualité que la résine importée du Maroc. Plus de 40 % de la consommation de cannabis serait désormais constituée d'herbe et 12 % du cannabis consommé proviendrait de France [14]. Selon une estimation de l'OFDT, un joint sur neuf consommés en 2005 était le fruit d'une production française, estimée à 32 tonnes, laquelle présente encore la spécificité, dans sa grande majorité, d'être le fait de canna-cultivateurs qui cultivent le cannabis [15] pour satisfaire leur propre consommation¹⁷. Le phénomène n'est pas négligeable puisqu'il toucherait environ entre 100 000 et 200 000 personnes¹⁸. Pour certains canna-cultivateurs, cette production alimente aussi un cercle d'amis et peut parfois dériver vers des logiques commerciales. Ce sont souvent de jeunes étudiants qui se partagent les coûts ainsi que le temps nécessaire à la production du cannabis et qui donnent ou parfois vendent le surplus non consommé à un cercle proche.

Des groupes criminels organisés désormais bien présents

Cependant, plusieurs affaires révèlent que cette physionomie, éclatée, de l'offre d'herbe de cannabis serait en train de se

13. Les *nail bars* proposent des manucures sans rendez-vous et à des prix discounts.

14. Ce n'est pas le cas aux Pays-Bas où les conflits criminels liés au contrôle du marché de l'herbe ont provoqué une vingtaine de morts en 2009, selon les autorités de police néerlandaises, in Colloque DCPJ, MILDT, ENM « La culture de plants de cannabis en France », Juin 2010.

15. La présence de ces groupes s'explique par les relations historiques entretenues par les pays formant l'ex-bloc de l'Est et le pays frère que représentait, à partir de 1974, le Vietnam.

16. Voir le site de veille consacré au crime organisé et aux trafics illicites, www.crimorg.com.

17. D'après ce qui ressort de l'état des lieux réalisé par l'INHESJ à la demande de la MILDT ; in « La culture du cannabis en France », rapport INHESJ pour le compte de la MILDT, 2009, non publié.

18. Ces estimations de 2005 ont été calculées à partir des déclarations des 5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans, ayant consommé du cannabis dans l'année (soit quatre millions de personnes) qui déclarent se procurer de temps en temps du cannabis en ayant recours à la culture personnelle. Voir BECK (S.), CYTRYNOWICZ (J.), « Usages de drogues illicites », in Baromètre Santé, INPES, 2006.

L'« or vert » de l'Aspromonte

En 2009 (derniers chiffres disponibles du ministère de l'Intérieur italien), les forces de l'ordre ont découvert 119 182 plants de cannabis, la plupart en cultures extérieures. Quatre-vingt-huit pour cent des plants ont été saisis dans le sud de l'Italie, et 35 % dans la seule région de Calabre où le cannabis est appelé l'« or vert » de l'Aspromonte (le massif montagneux local). La culture est aux mains de l'organisation criminelle 'Ndrangheta, qui a su exporter son savoir-faire depuis les années 1970 dans la région de Griffith, en Australie, où la culture en extérieur est toujours contrôlée par quelques grandes familles mafieuses calabraises. Les policiers italiens craignent désormais que la crise économique ne facilite l'infiltration des organisations mafieuses dans le secteur horticole, permettant ainsi l'accès à des serres professionnelles pour la culture du cannabis (cas de Terlizzi, la « cité des fleurs », près de Bari, dominée par la Sacra Corona Unita¹⁶).

modifier radicalement. Il semble que certains milieux criminels s'intéressent de près à la production intensive de cannabis, comme l'illustre cette plantation de 600 plants découverte en 2007¹⁹. Financée par le milieu local, les cannabiculteurs bénéficiaient de l'assistance technique d'un Néerlandais tandis que les « petites mains » étaient recrutées parmi les petits trafiquants locaux.

Depuis, quelques trafics mis au jour par l'OCRTIS révèlent de modes opératoires bien plus complexes et pourraient annoncer la sortie de cette période de gestation encore largement empreinte d'amateurisme. C'est le cas notamment de la véritable « coopérative criminelle » démantelée récemment, organisée sur le mode d'une pépinière de plantations dispersées dans une dizaine de pavillons répartis sur l'ensemble du territoire français. Ce *modus operandi*, déjà identifié chez les Néerlandais et les Britanniques, permet, en déconcentrant la production au profit d'une multitude de sites de production plus modestes, de privilégier la sécurité aux dépens des économies d'échelles. Quant à la plantation découverte à La Courneuve, elle illustre parfaitement un mode opératoire bien rodé en lien, cette fois, avec un trafic d'êtres humains, révélateur d'une criminalité internationale et multicarte. En outre, elle renforce l'hypothèse que des groupes criminels vietnamiens agissent désormais en France, une nouveauté au demeurant peu étonnante au regard de la présence historique de communautés vietnamiennes sur le territoire français et de l'évolution d'un marché particulièrement rentable.

Conclusion

Depuis une dizaine d'années maintenant, porté notamment par des phénomènes amorcés en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas durant les années 1980, le marché du cannabis européen connaît de profondes transformations. L'hégémonie de la résine de cannabis importée du Maroc est battue en brèche par l'essor de la demande d'herbe de cannabis, favorisée par le développement de cultures intervenant sur le sol même de l'Europe.

D'un point de vue géopolitique, la relocalisation de la production change la donne et fait apparaître de nouveaux territoires de production comme les Pays-Bas et le Royaume-Uni, mais aussi la Belgique, l'Italie, la République tchèque ou la Pologne ; de nouvelles routes ; de nouveaux vecteurs (Internet, voie postale) ; et de nouveaux acteurs, que ce soit en termes d'usage ou d'offre. Cette offre prend, aujourd'hui, deux formes distinctes avec deux types de production bien différents. D'un côté l'autoproduction réalisée par des consommateurs, qui s'adaptent pour faire face aux contraintes de la prohibition ; de l'autre la production professionnalisée, aux mains de groupes criminels qui surfent sur l'explosion de la demande et la rentabilité d'un produit, favorisée, qui plus est, par la diminution des distances de transport entre les zones de production et de consommation.

Partout en Europe les modalités sont les mêmes et sont mises en œuvre par le crime organisé qui vont des indépendants « virtuoses » aux industriels des

usines à cannabis (groupes criminels néerlandais, vietnamiens) en passant par les coopératives criminelles et les grandes plantations à l'air libre (mafias italiennes).

La France qui, à l'instar de l'Espagne, avait échappé, du fait de la place prépondérante de la résine importée du Maroc, aux phénomènes de développement de la culture d'herbe par des groupes criminels, n'est désormais plus épargnée. Le risque de voir arriver des équipes de cultivateurs en France pilotées par le crime organisé est désormais d'actualité, comme celui de l'émergence de groupes autochtones désireux de diversifier leurs activités. Les menaces, au-delà des phénomènes classiques consubstantiels à la criminalité organisée (corruption, blanchiment d'argent, mortalité violente) qui en découlent sont donc multiples. La moindre n'est pas les répercussions que pourraient avoir le développement du trafic de l'herbe sur les importateurs et trafiquants de résine en France. L'érosion, voire la chute des profits consécutifs à la baisse de la demande de cette substance accélérant les phénomènes, déjà à l'œuvre, de passage au trafic de cocaïne et d'héroïne, avec tous les risques de montée en gamme que cette évolution implique. Tels sont les premiers enjeux auxquels sont désormais confrontés les services de l'État en charge de la lutte contre le trafic de drogues illicites.

19. Entretien auprès du parquet de Nîmes et du SRPJ de Montpellier (2008).

Bibliographie

[1] OEDT, « État du phénomène de la drogue en Europe », rapport annuel 2010, Lisbonne, 2011.

[2] UNODC, « World drug report 2010 », 2010.

[3] JANSEN (A. C. M.), « The economics of cannabis-cultivation in Europe, 2nd european conference on drug trafficking and law enforcement », Paris, 26-27 September 2002.

[4] DGPN, « Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2009 », OCRTIS, 2010.

[5] HARWICK and KING, « Home Office cannabis potency study », 2008.

[6] KORF (D.), *et al.*, « Cannabis in Europe: dynamics and perception, policy and markets », Pabst, 2008.

[7] OEDT, « Rapports nationaux REITOX », Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, 2009.

[8] BEN LAKHDAR (C.), WEINBERGER (D.), « Du marché du cannabis au marché du THC en France. Implications pour le système d'offre et les politiques de lutte contre les trafics illicites de stupéfiants », *Revue Française de socio-économie*, à paraître, 2011.

[9] WEINBERGER (D.), « La culture du cannabis en France : une transformation importante du marché », *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*, CNRS éditions, 2010.

[10] HOUGH (M.) *et al.*, « A growing market – the domestic cultivation of cannabis », Joseph Rowntree Foundation, 2003.

[11] SOCA, « The UK threat assessment of serious organised crime », 2008-09, 2009.

[12] SILVERSTONE (D.), SAVAGE (S.), « Farmers, factories and funds : orga-

nised crime and illicit drugs cultivation within the british vietnamese community », *Global crime*, vol. 11, n° 1, 2010.

[13] CADET-TAIROU (A.), GANDILHON (M.), TOUFIK (A.), EVRARD (I.), « Phénomènes émergents liés au drogues en 2006 », Huitième rapport national du dispositif TREND, OFDT, 2008.

[14] BEN LAKHDAR (C.), « La culture du cannabis en France : implication, volume et qualité estimés », OFDT, *Alcoologie et Addictologie*, tome 31, n° 2, 2009.

[15] « Approvisionnement et prix », TOUFIK (A.), LEGLEYE (S.), GANDILHON (M.) in *Cannabis, données essentielles*, sous la direction de COSTES (J.-M.), OFDT, 2007.

Les hasards de l'édition font bien les choses. Alors que ce premier numéro de *Drogues, Enjeux internationaux*, paraît, les Presses universitaires de France viennent de publier une édition mise à jour – la première avait paru il y a sept ans – du « Que-sais-je ? » n° 3693 consacré à la géopolitique des drogues. La création de *DEI* doit en effet intellectuellement beaucoup à son auteur, Alain Labrousse, lequel a contribué, notamment à l'Observatoire géopolitique des drogues puis à l'OFDT, au développement en France des problématiques liées à cette discipline dans un pays où la géopolitique, tout court, a longtemps été le parent pauvre de l'Université. Aujourd'hui, les choses évoluent. En effet, l'émergence du crime organisé mondial, dont le trafic de stupéfiants est un substrat essentiel, ne fait que mettre en évidence la nécessité de l'étude des facteurs géographiques, politiques, économiques qui le favorisent. Et telle est bien la raison d'être de la géopolitique des drogues dont l'objet est d'analyser l'émergence des pouvoirs, qu'ils soient étatiques, politiques ou criminels, investis dans la production et la circulation des drogues illicites et leur inscription dans un espace géographique donné.

Dans son introduction, Alain Labrousse retrace l'origine de la « discipline » et sa reconnaissance progressive, notamment en France. L'auteur montre que les problématiques liées à la géopolitique des drogues ont émergé significativement dans les années 1960 et 1970 lors de la guerre du Vietnam. Certains chercheurs vont s'intéresser alors à ces processus, qui voient apparaître, en Asie du Sud-Est, à la suite de la création de la Chine dite populaire, un certain nombre d'acteurs de toutes sortes (États, services secrets, guérillas), qui vont utiliser l'arme de l'héroïne comme instrument destiné à servir leurs objectifs particuliers. Une dizaine d'années plus tard, c'est le continent sud-américain, notamment dans les pays andins, avec l'essor de la coca et le développement de la production de cocaïne, qui sera au cœur des préoccupations. La discipline y retrouvera un second souffle.

Dans les quatre chapitres qui suivent, Alain Labrousse couvre la diversité du champ de la géopolitique des drogues. Il retrace, dans un premier temps, la longue histoire des cultures traditionnelles du cannabis, du pavot et de la coca et de leur sortie progressive, au tournant du XIX^e siècle, de l'univers des consommations traditionnelles et ritualisées à la suite de leurs métamorphoses en résine, héroïne et autres cocaïne, produits d'une véritable industrie directement en phase avec le marché mondial. Sont ensuite évoqués les vecteurs, et notamment les différentes mafias et groupes criminels, qui vont être les acteurs principaux de ce passage avec l'émergence d'une consommation de « masse » dans les années 1960 – de Cosa Nostra à la French Connection à la 'Ndrangheta et aux cartels mexicains aujourd'hui – avant d'aborder les facteurs politiques qui favorisent l'essor des trafics. Le moindre de ceux-ci ne sont pas les guerres qui permettent, à la faveur du chaos qu'elles favorisent et des moyens financiers qu'elles exigent, à une multitude d'acteurs de prospérer sur la production et le trafic de substances illicites. L'ultime chapitre, consacré aux cas de l'Afghanistan, avec les Talibans, et la Colombie, avec les FARC, éclaire particulièrement bien les processus concrets qui vont permettre aux protagonistes, quels qu'ils soient, d'utiliser l'arme de la drogue comme instrument de développement.

Alain Labrousse pointe au passage les contradictions des grandes puissances qui malgré les discours vertueux sur la « guerre à la drogue » n'hésitent pas à fermer les yeux sur les turpitudes des mouvements qu'elles soutiennent au gré de leurs intérêts. Ce qui n'est guère nouveau si l'on songe aux guerres de l'opium menées contre la Chine au XIX^e siècle.

Michel Gandilhon (OFDT)



Alain Labrousse,
Géopolitique des drogues,
Collection « Que-sais-je ? », PUF, 2011

À signaler

Drogues, enjeux internationaux signale quelques rapports et publications récentes sur la question de l'offre de drogues.

Ouvrages

FEILING (T.), *Cocaine Nation, how the White Trade took over the World*, Pegasus Books, 2010.

GANDILHON (M.), *La Guerre des paysans en Colombie, de l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, Les Nuits rouges, 2011.

LLORCA (A.), *La France face à la cocaïne, dispositif et action extérieurs*, L'Harmattan, 2011.

(Une présentation du dispositif français de lutte contre le trafic international de cocaïne)

RENAUDAT (C.), TAILLEFUMIER (V.), *Les Tribulations d'un gramme de coke*, Editions Florent Massot, 2011.

(Une enquête journalistique, sur l'économie-monde de la cocaïne, qui court de la Colombie à l'Europe en passant par le Mexique et l'Afrique)

STERN (B.), *Narco Business, l'irrésistible ascension des mafias mexicaines*, Max Milo, 2011.

Articles

MUSSET (A.), « Le Mexique et les cartels de la drogue, Guerre sale, guerre perdue ? », in *Diplomatie*, Les Grands Dossiers n° 1, Février-mars 2011.

REUTER (P.), « Assessing Global Drug Problems, Policies and Reform Proposals », in *Drugs and Culture, Knowledge, Consumption and Policy*, edited by HUNT (G.), MILHET (M.), BERGERON (H.), Ashgate, 2011.

(Un bilan critique de la politique internationale de « guerre à la drogue »)

Rapports internationaux

OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants), Rapport 2010, Nations Unies, New York, 2011.

UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), *Afghanistan Opium Survey 2011, Winter Rapid Assessment for the Central, Eastern, Southern and Western Regions*, Vienne, janvier 2011.

Sous la direction de : Alain Bauer / Hélène Martineau
Directrice de la publication : Hélène Martineau
Coordination éditoriale : Michel Gandilhon, Julie-Émilie Adès
Comité de rédaction : Lucas Philippe (OVRTIS), Stéphane Quéré (DRMCC/Paris II), Bertrand Redonnet (OFDT), David Weinberger (INHESJ)
Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Épervier
Infographiste : Frédérique Million
Remerciements à la Division du renseignement et de la stratégie de l'OVRTIS.

Crédits photos - © Fred Goldstein, Samuel Maissonnier, Orlando Bellini (fotolia) et Frédérique Million (OFDT)



3, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
Tél. : 01 41 62 77 16
Fax : 01 41 62 77 00
e-mail : ofdt@ofdt.fr